



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
10 mars 2020**

20-03-29

20-03-30

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 10 mars 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 10 mars 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Carl Dupras est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillage
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption des procès verbaux des séances ordinaires de janvier et février 2020
5. Avis de motion et projet de règlement no 209 (RMH 399-2020 relativement à la circulation)
6. Révision du montant autorisé en crédit variable
7. Dons et commandites
8. Correspondance
9. Questions de l'assistance
10. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2020-03-10 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 77 149,30 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 73 789,31 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 27 547,87 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 401,59 \$, l'ensemble des comptes payés



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

et à payer totalisant 184 888,07 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DE JANVIER ET FÉVRIER 2020

Il est proposé

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 14 janvier 2020 et du 11 février 2020 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO 209 (RMH 399-2020 RELATIVEMENT À LA CIRCULATION

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion qu'un nouveau règlement (règlement no 209 découlant du règlement RMH 399-2020) relatif à la circulation sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

RÉVISION DU MONTANT AUTORISÉ EN CRÉDIT VARIABLE

ATTENDU QUE la municipalité doit parfois attendre le traitement et le versement de sommes à recevoir sous forme de subventions gouvernementales, dont la TECQ qui à elle seule peut totaliser plus de trois quarts de millions de dollars;

ATTENDU QUE généralement, de telles subventions sont versées qu'après avoir effectué les dépenses pour lesquelles elles sont consenties;

ATTENDU QUE selon les périodes de l'année, il peut y avoir une combinaison à la fois de dépenses devant être effectuées et payées, de subventions non versées et de versements de la taxe foncière non encore perçus;

ATTENDU QUE le montant autorisé de la marge de crédit liée au folio de la municipalité à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges est fixé depuis de nombreuses années à 300 000 \$;

ATTENDU QUE pour supporter temporairement les opérations financières en attendant la perception de diverses sommes dues à la municipalité, cette somme de 300 000 \$ ne correspond plus aux besoins des années 2020;

20-03-31



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE le produit de crédit variable offert par la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges représente le meilleur outil financier pour subvenir aux besoins ponctuels et temporaires que peut avoir la municipalité;

ATTENDU QUE les frais de crédit associés à ce produit sont exigibles seulement que si la municipalité utilise ledit produit et ils sont calculés que sur les montants nécessaires et que pour la durée requise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-03-32

D'AUTORISER l'administration municipale à convenir des modalités nécessaires avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges afin que le montant autorisé au contrat de crédit variable (marge de crédit) soit majoré à 475 000 \$, avec versements et remboursements automatisés effectués par tranches de 5 000 \$ et que le taux d'intérêts fixé sur l'utilisation temporaire ne soit pas plus élevé que celui apparaissant sur le contrat actuel;

D'AUTORISER monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou monsieur le maire à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe les documents relatifs à un nouveau contrat de crédit variable avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

20-03-33

D'ACCEPTER les contributions suivantes aux dons et commandites de la municipalité:

- Fondation de l'Hôpital du Suroît pour la sommes de 400 \$;
- Fondation du Centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges pour la somme de 120 \$;
- Levée de fonds aux profits des jeunes athlètes de la région pour la somme de 160 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 05,

Il est proposé

20-03-34

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général